

RESULTAT DES VOTES A L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2009

(RECOMMANDATION AMF DU 16 AVRIL 2007)

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2009 possédaient 11 483 320 actions sur les 15 646 137 actions ayant le droit de vote. Ces 11 483 320 actions représentaient 20 338 241 droits de vote sur les 24 795 658 droits de vote de la société.

OSIATIS

1 rue du Petit Clamart – BP 26
VELIZY VILLACOUBLAY, 72140
Tél. : +33 (0)1 41 28 30 00
Fax : +33 (0)1 41 28 30 30

OSIATIS
S.A. à Directoire et Conseil de
Surveillance au capital de
15 817 587 euros
RCS Versailles B 326 242 419
APE/NAF 741J

Osiatis figure parmi les principales
SSI françaises et se positionne en
spécialiste de l'ingénierie et de
l'infogérance du système
d'information, des infrastructures
aux applications.

Le groupe, qui compte près de 3.000
collaborateurs, est présent en
France, Belgique/Luxembourg,
Espagne et Autriche.

Osiatis est coté sur l'Eurolist
d'Euronext Paris
Compartiment C
(ISIN : FR0004044337)
et figure dans les indices MIDCAC
et SBF SM.

Code : OSA
Bloomberg : OSA.FP
Reuters : OSA.PA

CONTACT :

Céline BEAUD
cbeaud@osiatiss.com
Tél. : +33 (0)4 72 13 16 23
Fax : +33 (0)4 72 34 55 38

Résolution n°	Libellé	Résultat
Compétence de l'assemblée générale ordinaire		
1	Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux membres du directoire	Adoptée à l'unanimité
2	Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008	Adoptée à l'unanimité
3	Affectation du résultat social de l'exercice	Adoptée à l'unanimité
4	Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes	Adoptée à la majorité
5	Autorisation consentie au directoire en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la société de ses propres actions	Adoptée à la majorité
Compétence de l'assemblée générale extraordinaire		
6	Autorisation pour le directoire de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société	Adoptée à l'unanimité
7	Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée à l'unanimité
8	Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée à la majorité
9	Autorisation au directoire, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale	Adoptée à la majorité
10	Autorisation au directoire à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	Adoptée à la majorité
11	Délégation de compétence au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la société	Adoptée à la majorité
12	Autorisation consentie au directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	Adoptée à l'unanimité
13	Limitation globale des autorisations	Adoptée à la majorité
14	Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	Adoptée à l'unanimité
15	Autorisation au Directoire de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe Osiatis	Adoptée à la majorité
16	Autorisation donnée au directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce	Rejetée à l'unanimité
17	Pouvoirs	Adoptée à l'unanimité